

X
X X

AFFAIRE N° 28 - Demande de bourse d'internat pour le jeune MAUNIER Frantz,
formulée par le Directeur de l'Ecole d'Agriculture.

Le Maire : Nous avons accepté le principe de la bourse et nous avons demandé au Directeur de l'Ecole d'Agriculture si ce jeune homme n'était pas déjà titulaire d'une bourse départementale. Nous n'avons jamais reçu de réponse à notre demande.

Le Conseil Municipal confirme le principe de la bourse à accorder au jeune MAUNIER Frantz, à condition qu'il lui soit certifié qu'il n'a pas de bourse départementale.

M. GALLARD : suggère qu'il serait peut-être bon de faire effectuer une enquête sur ce jeune homme; car ses parents se trouveraient, paraît-il, dans une situation difficile.

Le Maire : Ce n'est pas la faute du Conseil Municipal de St-Denis. Le Directeur de l'Ecole aurait quand même pu répondre à notre demande de renseignements. Ce Monsieur MAUNIER a évidemment un grand nombre d'enfants, mais nous avons voté la bourse et nous en confirmons aujourd'hui le principe. Nous ne souhaitons qu'une chose c'est de pouvoir accorder cette bourse à l'enfant. Le Directeur de l'Ecole pourrait de son côté faire un effort.

Le Maire demande ensuite au Secrétaire Général de Mairie d'en finir avec cette affaire.

Celui-ci répond qu'il vient de relancer le Directeur de l'Ecole depuis quelques jours à peine.

Le principe de la bourse au jeune MAUNIER Frantz est confirmé à l'unanimité par le Conseil Municipal, sous la réserve qu'il ne soit pas boursier au titre du Département.

Approuvé
le 11 janvier 1963
Le Secrétaire Général
signé: Cluchoud

X X